

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 02/2017

Rabat, le 13/ 3/2017

L'ONSSA présente le Bilan des contrôles des produits alimentaires durant les mois de janvier et février 2017

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours des **mois de janvier et février 2017** ont concerné près de **2.000.000 tonnes**. Ils se répartissent comme suit:

- ✓ **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **10.600** visites de contrôle sur le terrain dont **1.950** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - au contrôle de **245.000 tonnes** de produits alimentaires ;
 - à la saisie et à la destruction de **670 tonnes** de produits impropres à la consommation (soit 0,3%) dont principalement **619 tonnes** de viandes rouges et blanches, **37 tonnes** des produits de la pêche, **5 tonnes** du lait et dérivés, **4 tonnes** de confitures de conserves végétales, **une tonne** des dattes et **4 tonnes** de divers produits alimentaires.
 - La transmission au parquet de **389** dossiers pour jugement.
- ✓ **A l'importation** : le contrôle de **1.072.500 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **7.685** certificats d'admission ont été délivrés et **567 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- ✓ **A l'exportation**, **704.700 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **22.672 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- délivré **115 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **5.079** établissements agréés et autorisés à ce jour .
- réalisé **2.235** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- effectué **650** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- délivré **41** certificats d'agrément ATP pour le transport international et **970** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- procédé à la suspension des agréments sanitaires de **6** établissements et au retrait d'agrément de **8** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma